



Novum Sub Sole 19 Flash

Prolongation des agréments « experts catégorie 1 et catégorie 2 au sens de l'AGW 27 mai 2009 relatif à la gestion des sols »

L'administration a décidé de prolonger systématiquement les agréments des experts agréés en gestion des sols pollués délivrés entre mars 2010 et janvier 2013, sans pouvoir excéder la durée maximale légale de 5 ans. Les modalités pratiques de cette prolongation ne sont pas encore connues avec précision et seront communiquées dès que possible. Toutefois le principe de la prolongation est acquis et cette newsletter flash devrait déjà rassurer les experts.

Les demandes de renouvellement peuvent donc être postposées. Par contre les dispositions concernant la mise à jour des informations - article 32 du décret sols - et la transmission des preuves de participation des personnes habilitées aux séances d'information ou de formation suivies - article 16. 5° de l'AGW susvisé - conservent bien entendu toute leur actualité et doivent être satisfaites à temps et à heure.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be.
Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

